

Paris Foot Week End

le bulletin hebdomadaire de la commission départementale de football

ISSN : 1771 - 4974

Le Comité de Paris Sa Commission Football vous souhaitent une bonne année 2018



*Je vous souhaite de souhaiter.
Je vous souhaite de désirer.
Le bonheur, c'est déjà vouloir.
Comme en droit pénal, l'intention vaut l'action.
Le seul fait de rêver est déjà très important.
Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier.
Je vous souhaite des passions.
Je vous souhaite des silences.
Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil, et des rires d'enfants.
Je vous souhaite de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir
Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.
Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.
Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.*

Jacques BREL – Nouvel An 1968

Merci au Comité FSGT 94 d'avoir publié ce poème que nous faisons notre.

Fédération Sportive et Gymnique du Travail COMITE DE PARIS

35 avenue de Flandre - 75019 Paris Tél. : 01.40.35.18.49 mail : foot@fsgt75.org
Permanence de la Commission football le mardi de 16h à 22h

Sommaire :

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
FORMATION - BREVET FEDERAL.....	3
SELECTION DEPARTEMENTALE.....	7
COMMISSION DE DISCIPLINE.....	10
COMMISSION D'APPEL.....	13
JOUEURS SUSPENDUS.....	15
COUPES DEPARTEMENTALES.....	17
COUPE NATIONALE A DELAUNE.....	19
COUPES REGIONALES.....	19
RÉSULTATS.....	20
UNITÉS ADMINISTRATIVES.....	20
SUIVI DES CARTONS.....	21
INFORMATION GROUPE B DU LUNDI SOIR.....	21
FORAITS GENERAUX ET DEMANDES DE REPORTS.....	21
AUTORISATIONS.....	22
ARBITRES.....	22
INDEMNITES DUES.....	23

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Présents à la commission football du 09 janvier 2018

- | | | |
|------------------|------------------------|------------------------|
| • DUCLOS Éric | • LE JOLU Patrick | • MANDOUBIA Parfait |
| • LAFOND Marcel | • FABRE Claude | • MASTROJANNI Philippe |
| • LAVILLE Pascal | • LOUSTAU Jean-Jacques | |

Excusé(s) : *LARIVE Vincent - MERCY Jean-Sébastien - DELPERIE Jérôme - NACIMENTO Henri - TOPYUREK Ali - DE FREITAS José Manuel*

Information intempéries

Nous sommes actuellement confrontés à une vague de froid sur l'Ile-de-France. Face à cette situation, il nous semble utile de préciser quelques règles à suivre pour éviter de mauvaises surprises :



- Si le gestionnaire (Mairie, Syndicat de gestion, Société privée) des infrastructures sportives a pris la décision de fermer les installations, le club "recevant" doit envoyer un justificatif de fermeture officiel à la commission de gestion de la compétition (sauf pour les terrains gérés par les Comités).
- Si les installations sportives sont ouvertes c'est l'arbitre, le cas échéant les responsables des équipes, qui doivent décider sur place de la praticabilité du terrain. En cas de terrain jugé impraticable, la feuille de match devra être dûment remplie et contresignée par les capitaines des deux équipes et adressée à leur Commission gestionnaire dans les 48h00, avec la mention "Terrain impraticable".



BREVET FÉDÉRAL FSGT D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL

organisé par la ligue Ile de France FSGT et ses comités

Les footbolls FSGT en région parisienne représentent plus de 1000 équipes et plus de 17000 adhérents. L'essentiel de la formation des animateurs, entraîneurs et responsables d'équipes s'opère sur le tas et dans les clubs.

La Ligue Île-de-France FSGT et ses comités ont souhaité construire une action de formation pour développer et reconnaître les compétences et l'expérience de tous ceux qui encadrent ces équipes.

Objectifs et finalités de la formation :

- Disposer d'un diplôme qui garantit la reconnaissance des compétences pédagogiques et techniques à animer, encadrer, initier la pratique de toutes les formes de football de l'enfant à l'adulte.
- Renforcer les capacités des stagiaires à développer des formes de pratiques visant à responsabiliser les adhérents, au service de la vie associative des clubs.

Contenus de formation :

Niveau 1 :

- 8 séquences spécifiques de 3 heures chacune :
 - Gestion de groupe et des conflits
 - Sécurité, physiologie, anatomie et santé (2 séances dont 1 pratique)
 - Observation et analyse de match – Outils d'observation et mise en situation
 - Construction et animation d'une séance / mise en situation pédagogique (4 séances pratiques)
- 6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée)

Niveau 2 :

- 6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée) avec des séquences sur le mouvement sportif en France, la notion de progrès, et le projet associatif et sportif.
- 3 stages au choix, en fonction de son expérience et de ses objectifs :
 - *Performance / observation et analyse de match* : intervenir sur une sélection départementale
 - *Formation* : animation d'une ou plusieurs séances du Brevet Fédéral
 - *Entraînement* : animation d'un cycle de séance adultes ou enfants

La FSGT est une fédération omnisports. Le Brevet Fédéral d'Animation est un diplôme organisé sur plusieurs activités. Le tronc commun est l'ensemble des séquences communes à ces formations.

Elles représentent l'ensemble des connaissances et des compétences communes d'un animateur FSGT, quelle que soit son activité.

Le tronc commun contient des séquences sur la connaissance de la FSGT, la pédagogie générale, la vie associative et la réglementation.

Coût : 80 € (si 1ère formation)

La formation est gratuite pour les stagiaires ayant déjà suivi la formation de niveau 1. Ce montant prend en compte les frais pédagogiques et du matériel remis au stagiaire.



Public visé :

Entraîneurs, animateurs, joueurs capitaines d'équipes de tous les footbolls (foot en salle, foot autoarbitré à 7, foot à 11, foot jeunes). Débutants ou confirmés.

Licenciés FSGT, agés de 16 ans minimum.

Organisation de la formation (NOUVEAU !) :

La formation s'organise autour de 2 niveaux :

- Niveau 1 – Initiateur
- Niveau 2 – Entraîneur

En appui sur son expérience et en accord avec l'équipe pédagogique, le stagiaire peut choisir de postuler pour le niveau 1 ou le niveau 2 dès son entrée en formation.

Ce choix se fera lors du positionnement.

Le stagiaire qui choisit de se diriger vers le niveau 1 doit assister aux séquences spécifiques (8 au total) et à la journée (ou 2 soirées) dédiée au tronc commun.

Le stagiaire qui s'engage sur un niveau 2 doit, en plus des séquences spécifiques et tronc commun du niveau 1, prendre part à une journée supplémentaire sur le tronc commun et à un stage autour d'un des trois thèmes ci-dessous.

Dates de formation :

Séance 1 : vendredi 26 janvier à 18h30
Observation et analyse de match

Séance 2 : samedi 27 janvier à 9h
Préparer et animer un entraînement (séance cadre)

Séance 3 : lundi 12 février à 19h
Connaissance des Publics

Séance 4 : lundi 12 ou mardi 13 mars à 19h
sécurité, anatomie, physiologie et santé (théorie et pratique)

Séance 5 : vendredi 18 mai à 19h
gestion des groupes et des conflits

Séance 6 : samedi 19 mai à 9h
animer un entraînement

Séance 7 : vendredi 25 mai à 19h
animer un entraînement

Séance 8 : samedi 26 mai à 9h
mise en situation pédagogique

**Les dates des journées (ou soirées)
« tronc commun » sont à déterminer.**



Contacts et renseignements :

Ligue Ile de France FSGT :

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org

www.liguefsgt.org

COMMISSION INTER-DEPARTEMENTALE

Réunion du 14 décembre 2017

Présents :

Comité 75 : David CHEVAU – Jean Jacques LOUSTAU – P. MASTROJANNI

Comité 78 : S. CALLICET – JP NEVO

Comité 92 : Imed CHOK – JP PLANQUE

Comité 93 : Jean Pierre JOLY – René RIZZO

Comité 94 : Pascal RIGAUX

Commission Régionale : JM BOUTTEAU – G. CADIO – A. CALERO – JC MILLET

A. Problème lié aux équipes qui ont un terrain « Tous stades - Tous horaires » ou « Tous stades »

La méconnaissance des lieux et horaires des rencontres au moins une semaine avant pose des problèmes d'organisation aux équipes.

Proposition aux comités d'appartenance des clubs concernés, aux dirigeants, de sensibiliser les services des sports, les municipalités, qui gèrent les planning horaire des concessions afin que la programmation des lieux et horaires des rencontres soient fixés et respectés au moins une semaine avant.

B. Retard dans l'acheminement du courrier

Application de l'article 19 du règlement : la pénalisation de 2 unités administratives au club pour envoi tardif de la feuille de match paraît abusive dans certains cas. La responsabilité du retard relève bien souvent de dysfonctionnement interne à La Poste.

La commission demande aux commissions gestionnaires des clubs concernés d'appliquer la règle avec discernement. L'envoi des feuilles de match par mail ou par fax facilite le travail des commissions le mardi.

C. Validité des licences

La commission rappelle aux arbitres, aux capitaines d'équipes, aux formateurs, que la présentation de la licence réglementaire et d'un justificatif d'identité sont obligatoires pour toute participation à une rencontre. En cas de présentation du volet adhérent ou de non présentation de licence, les arbitres doivent impérativement noter au verso de la feuille de match le nom et le prénom des joueurs avec leur date de naissance figurant sur leur pièce d'identité.

La commission gestionnaire vérifiera ensuite sur les sites des licences la validité de la licence et la qualification du joueur.

D. Demande de modification de l'article 27 alinéa 3 pour mise en cohérence avec l'article 13

La mention « si besoin » ajoutée à « vérifier l'identité des joueurs » (article 27 alinéa 3) pose problème d'interprétation du règlement à certains arbitres, la présentation d'une licence réglementaire, avec justificatif d'identité, étant devenue obligatoire pour tout joueur présent à l'appel et tout joueur entrant en cours de jeu.

De même, puisque l'inscription de l'identité d'un joueur au verso de la feuille de match doit être faite quand le joueur ne présente pas de licence valide et non plus quand il présente une pièce d'identité, l'alinéa 4 doit être modifié comme suit : « En cas de non-présentation d'une licence valide, reporter au verso de la feuille de match le nom, le prénom et la date de naissance du joueur, pour vérification de la qualification du joueur par la commission gestionnaire de l'épreuve. »

Une modification de l'article 27 avec suppression de la mention « si besoin » et modification de l'alinéa 4 interviendra dans le règlement 18/19.

E. Sondage concernant l'arbitrage en doublette dans les groupes B

La commission régionale a fait un sondage auprès des groupes B qu'elle gère.

Les comités 75 et 93 vont faire de même.

La commission régionale adressera aux comités 75 et 93 le courrier adressé afin qu'ils fassent de même.

F. Utilisation d'un rapport de supervision pour un collectif litiges

Un rapport de supervision est destiné à la sous commission d'arbitrage de l'arbitre supervisé et n'a pas vocation à être communiqué à un collectif litiges, même si l'arbitre supervisé commet une faute technique.

Par contre, si le superviseur est témoin de faits répréhensibles survenus en cours de match, il doit envoyer un rapport à la commission gestionnaire sur ces faits.

Ce rapport est distinct du rapport de supervision.

G. Indemnité d'arbitrage en cas de faute technique

Lors d'un dépôt de faute technique recevable et imputable aux arbitres suite à une mauvaise interprétation des lois du jeu de leur part, en cas de match donné à rejouer, les arbitres devront rembourser à leur comité respectif les indemnités perçues. Celui-ci indemnifiera ensuite les arbitres officiant sur le match rejoué.

Décision acquise à la majorité des commissions.

H. Indemnisation des délégués sur une rencontre

Lorsqu'une demande de délégué émanera d'un comité, le comité demandeur lui versera 25 €.

En cas de demande d'un club, c'est celui-ci qui versera les 25 € au délégué.

Décision acquise à la majorité des commissions, réserves du comité 75.

I. Difficultés liées à la désignation des arbitres

La commission souhaite que des arbitres de différents comités puissent arbitrer ensemble sans difficultés majeures.

Il est indispensable que la formation des arbitres soit identique dans les différents comités et que les consignes données aux arbitres soient cohérentes.

Une réunion des formateurs et désignateurs d'arbitres va être organisée fin janvier.

J. Cadrage coupe Auguste DELAUNE

Suite aux incidents lors du match de cadrage entre BOCA JUNIOR et AS LAUMIERE, le comité 75 a pris la décision d'exclure le club AS LAUMIERE du cadrage. Son adversaire en cadrage, LOKOMOTIV 94, est donc qualifié pour les 32^{ème} de finale.

K. Modalités d'appel

La phrase qui indique la possibilité de faire appel des décisions de première instance est variable suivant les comités et fait référence au règlement disciplinaire FSGT mal connu.

Proposition de texte à valider : « *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès du bureau d'appel régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement FSGT des compétitions de football à 11 en Ile de France.* ».

PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 08 FEVRIER 2018 A 18H00 AU COMITE 75

SELECTION DEPARTEMENTALE

SELECTION FSGT PARIS / SELECTION FSGT de L'ESSONNE

Mercredi 20 décembre 2017 à 20h
Parc du Tremblay à Champigny

Encadrement : DELPERIE JEROME AS TITAN
Arbitrage : NARANJO César et EDOUARD Éric (Comité 75)

Pendant la causerie d'avant match, nous avons décidé avec les joueurs d'imposer un gros pressing dès le début du match. Nos deux attaquants devaient forcer les adversaires à jouer avec les leurs deux latéraux pour ensuite venir les presser sur les côtés.

Consignes respectées dès le début du match, où nous récupérons les ballons très haut et jouons dans le camp de l'adverse sauf que notre milieu défensif, en voulant bien faire et voulant encore plus presser, a laissé dans son dos le milieu offensif axial (nos deux axes centraux l'ont informé mais trop tardivement) et de ce fait ce joueur a pu trouver un attaquant très rapide face au jeu qui a pris de vitesse notre axe central (qui étaient à plat tous les deux), qui d'une belle frappe des 18 mètres trompa notre gardien. 0 à 1 à la 10 ième minute pour la sélection du 91. En voulant presser très haut, nous n'avons pas pris assez de sécurité défensivement.

Nous reprenons le jeu à notre compte et sur une passe en retrait de notre latéral droit, l'attaquant adverse va de nouveau tromper notre gardien, 0 à 2 à la 15 ième minute. Quel début de match !!!!

Nous avons décidé de faire un gros début de match en essayant d'ouvrir le score très rapidement et c'est nous qui sommes menés 0 à 2 malgré une bonne maîtrise du jeu de notre part dans le camp adverse. Les deux contres nous ont été fatals.

Nous ne changeons rien à notre plan, nous continuons à jouer et à presser haut, nous continuons à nous installer dans le camp adverse. Les adversaires ne viennent plus nous chercher lorsque nous relançons de nos lignes arrières.

Progressivement, on trouve les côtés avec nos latéraux qui centrent devant le but, il y a de nombreuses combinaisons entre nos milieux et nos attaquants, nous avons deux belles occasions (25 ième et 28 ième) dont une qui finit sur la barre transversale.

A la 32 ième minute, par un décalage côté gauche, notre latéral va trouver un de nos deux attaquants aux abords de la surface côté gauche pour transmettre à notre deuxième attaquant qui va éliminer un défenseur d'un belle feinte et mettre la ballon au fond des filets, score 1 à 2.

Nous continuons à faire des efforts pour récupérer le ballon haut et surtout pour essayer de revenir au score avant la mi-temps et nous y parvenons à la 37 ième minute, sur un mouvement similaire au premier but toujours côté gauche, notre attaquant déjà buteur, malgré qu'il soit déséquilibré dans la surface de réparation, va réussir à égaliser.

2 à 2 à la 37 ième, nous avons réussi à égaliser avant la mi-temps, ce fut logique au vu de notre nette domination et nous allons même marquer un troisième but à la 45 ième minute par un coup franc au 20 mètres côté gauche. Notre attaquant, déjà buteur par deux fois, va tirer ce coup franc en dessous de la transversale hors de portée du gardien adverse. 2 à 3 pour notre sélection à la mi-temps. Très belle réaction collective, nous n'avons jamais remis en cause notre plan du soir et surtout baissé les bras malgré les deux buts que nous avons encaissé en tout début de partie.

Nous décidons de continuer sur ce pressing haut avec beaucoup de jeu en passes courtes au niveau de nos milieux, tout en étant vigilants sur les contres de nos adversaires car ils ont deux joueurs sur les côtés qui vont très vite.

Le reprise de la deuxième mi-temps est sur le même tempo que la fin de la première, nous avons beaucoup le ballon, la charnière centrale adverse nous laissait beaucoup d'intervalle dans l'axe et par trois fois nous aurions pu améliorer le score mais notre dernière passe fut imprécise. Mais ce n'est que partie

remise, car à la 56 ieme minute, sur une belle balle en profondeur, plein axe, notre attaquant vedette va mettre son quatrième but, 2 à 4 pour C. A. du FC Cantou.

Les adversaires sont désabusés, ils ont du mal à faire les efforts, nous continuons sur le même rythme, toujours dans les intentions de jouer en passes courtes lorsque l'adversaire le permet, nous défendons bien collectivement sur les deux attaquants adverses évoluant sur les côtés.

A la 67 ieme minute, notre milieu axial défensif va récupérer un ballon à la moitié du terrain, va trouver un relais avec un autre joueur au milieu et va accélérer pour dribbler trois joueurs, pour finir par fixer le gardien adverse et mettre le cinquième but pour notre équipe.

Le score va en rester à 2 à 5 pour notre sélection, la fin du match sera toujours aussi déséquilibrée, nous jouons beaucoup dans le camp de l'adversaire mais notre imprécision et peut être aussi la fatigue ne nous permettent pas de creuser notre avantage.

Très bons comportements de nos joueurs, nous enchaînons par une autre victoire après celle contre la sélection des pompiers.

Nous avons encore une fois intégré des nouveaux joueurs qui ont montré de très belles choses.

Nous avons su rester fidèles à notre plan qui (aujourd'hui) consistait à essayer de jouer très haut avec un pressing constant de nos attaquants, dur dur pour eux. Par contre, nous avons manqué de rigueur et parfois de communication lorsque nous avons encaissé ces deux buts dès le début du match. Nous avons toujours essayé de jouer court même dos au jeu pour chercher des appuis pour retrouver un joueur face au jeu.

Merci aux deux arbitres Césaré et Eric du comité de Paris

Nous avons terminé comme souvent notre soirée par une petite collation.

Liste des joueurs qui étaient présents au match :

ANDRIEU CHRISTOPHE	FC CANTOU
AUFFRET MATHIEU	WINAMAX FC
BERNIS MICKAEL	USMT ST MAUR
CHELBI LAHCENE	AS PLUS LOIN
CHELBI MOHAMED	AS PLUS LOIN
CONDEMI ADRIEN	AS TITAN
DE LACOSTE CLÉMENT	AS CHARDONNET
DEATCHO GHISLAIN	US BRUNE SNDTP
MADUENO THÉO	WINAMAX FC
MARTINS BENTO	FC CANTOU
MASSENGO GAËL	AS VAL IMMO
MASSOL JULIAN	FC CANTOU
PERRETTE JEREMY	INTERNATIONALE METEQUE

RASSEMBLEMENT

Lundi 8 janvier 2018 à 20h30
Stade Charles Rigoulot – Paris 14

Séance de 1h30 composée :

1. Pour l'échauffement, travail technique à quatre joueurs (10 minutes), travail appui soutien en une touche de balle
2. Parcours technique (15 minutes) dans les deux moitiés du terrain à sept, deux groupes de 7 joueurs, un latéral qui trouve un milieu coté puis joue en appui avec un milieu axial qui transmet le ballon à un attaquant qui remet à son milieu pour trouver un joueur en profondeur qui centre pour

l'attaquant pour finir devant le but. Les joueurs tournent sur tous les postes. L'attaquant se retrouve latéral et ainsi de suite. Parcours ludique en situation de match.

3. Jeu 6 contre 6 dans un carré (trois touches de balles) avec quatre joueurs en appui sur les quatre cotés. Ces appuis n'ont qu'une touche de balle lors de la remise. Les appuis jouent avec les deux équipes. Jeu qui nécessite beaucoup de mouvement et une bonne occupation de l'espace, ne pas être tous au ballon. Jeu de 20 minutes où on change les appuis.
4. Pour finir jeu 7 contre 7 dans un rectangle où il faut défendre et attaquer 4 petits buts. 2 petits buts sur la ligne du fond et 2 petits buts sur les côtés pour obliger l'adversaire à venir presser coté ballon. 30 minutes.

Liste des joueurs qui étaient présents au rassemblement :

AMANAZ AMINE	AS PLUS LOIN
BOUARAB ACHOUR	JS IMAZIGHEN
CAMARA IBRAHIM	AS MUSEUM
CHELBI LAHCENE	AS PLUS LOIN
CHELBI MOHAMED	AS PLUS LOIN
FAURE THOMAS	AS ING BANK
LADJALI KARIM	AS PLUS LOIN
MASSENGO GAËL	AS VAL IMMO
MASSOL JULIAN	FC CANTOU
PERRETTE JEREMY	INTERNATIONALE METEQUE
RAZAFINDRABESOA ERIC	FC CANTOU
RAZAFINDRAMBOA LOIC	AS MALGACHE
SABRI ABDEL-AZIZ	4 MT
SAUVARD CLEMENT	AS TITAN

Le prochain match de la sélection football du Comité de Paris aura lieu mercredi 17 janvier 2018 au Plessis Robinson :

U19 DU PLESSIS ROBINSON / SELECTION FSGT PARIS

Liste des joueurs convoqués :

RAZAFINDRABESOA ERIC	FC CANTOU
MASSOL JULIAN	FC CANTOU
ANDRIEU CHRISTOPHE	FC CANTOU
MARTINS BENTO	FC CANTOU
CHELBI LAHCENE	AS PLUS LOIN
LADJALI KARIM	AS PLUS LOIN
AMANAZ AMINE	AS PLUS LOIN
FAURE THOMAS	AS ING BANK
SAUVARD CLEMENT	AS TITAN
PERRETTE JEREMY	INTERNATIONALE METEQUE
RAZAFINDRAMBOA LOIC	AS MALGACHE
CAMARA IBRAHIM	AS MUSEUM
REY JULIEN	FC PA
BOUARAB ACHOUR	JS IMAZIGHEN
LINAU JONATHAN	USMT ST MAUR

D'autre rendez-vous à venir :

Mercredi 7 février 2018 : Rassemblement – 21h stade A Mimoun Paris 12

Mercredi 8 mars 2018 : Match amical – 20h Parc du Trembay Champigny 94

COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : Georges ROCHETEAU – Saïd BASMIH – NUIRO Gilbert – AFCHAIN Daniel – NAMAMATHAO Nousinh

Courriers reçus :

- ♦ Email du Club SPARTAK RETROGRAD, suite aux changements effectués par le club consécutif aux départs en province – Accord de la Commission disciplinaire, le principal c'est que vous soyez présents le mardi soir 9 Janvier à 20h30 devant la Commission.

DOSSIER N°10

Match du 05/11/2017 – Dimanche matin – Niveau B AOP BEZONS – AS.PP.XV A

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession.

Après avoir entendu les personnes convoquées, présentes à savoir:

Pour AOP BEZONS

Mr. FERREIRA Antonio Licence N° 334145

Pour AS.PP.XV A

Mr. FERNANDES Fernando Licence N° 12491

Mr. ALMEIDA Christophe Licence N° 55589081

Et après avoir délibéré, la Commission de discipline de première instance décide :

Après avoir écouté les personnes présentes des 2 clubs, il s'avère que le responsable technique du club AOP BEZONS, bien que n'étant pas licencié, s'est permis de pénétrer sur le terrain durant la rencontre, s'est dirigé vers l'arbitre officiel avec une attitude menaçante en l'invectivant.

De ce fait, ce responsable a envahi le terrain et a occasionné un arrêt de la rencontre durant plusieurs minutes.

La Commission décide match perdu par pénalité au Club AOP BEZONS en exigeant une prise de licence immédiate de ce responsable sous peine d'interdiction de banc de touche.

Adresse un appel à l'ordre de Mr. FERNANDES pour son comportement envers le corps arbitral.

En conséquence, le résultat de la rencontre est :

AS.PP.XV A bat AOP BEZONS par pénalité 3 buts à 0.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès du bureau d'appel régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement FSGT des compétitions de football à 11 en Ile de France. ».

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel»

DOSSIER N°16

**Match du 26/11/2017 – Dimanche matin – Niveau B
AS.PP.XV A – FC PARIS 7**

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession.

Après avoir entendu les personnes convoquées, présentes à savoir:

Pour AS.PP.XV A

Mr. ALMEIDA Christophe	Licence N° 55589081
Mr. OLIVEIRA Filipe	Licence N° 55636283
Mr. FERNANDES Fernando	Licence N° 12491

Pour FC PARIS 7

Mr. CORREIA Pierre	Licence N° 55673780
Mr. MOTA Stéphane	Licence N° 55675132

Et après avoir délibéré, la Commission décide :

Inflige 2 matches fermes de suspension aux joueurs Mr. OLIVEIRA Filipe, licence N° 55636283 du Club AS.PP.XV et Mr. MOTA Stéphane, licence N° 55675132 du Club FC PARIS 7 pour faute grossière.

La commission confirme le résultat de la rencontre
AS.PP.XV bat FC PARIS 7 par 2 buts à 0.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès du bureau d'appel régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement FSGT des compétitions de football à 11 en Ile de France. ».

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel»

DOSSIER N°18

**Match du 04/1/2017 – Lundi soir – Niveau B
SPARTAK RETROGRAD – AS.PTT VICTOR HUGO B**

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession.

Après avoir entendu les personnes convoquées, présentes à savoir:

Pour SPARTAK RETROGRAD

Mr. PIMONT Jordan	Licence N° 444844
Mr. MAY Yannick	Licence N° 10246
Mr. GUERRY Yann	Licence N° 55562099

Pour AS.PTT VICTOR HUGO B

Mr. CANADO David	Licence N° 185044
Mr. DELDJORD Baghad	Licence N° 180147

Et après avoir délibéré, la Commission décide :

Inflige 6 mois ferme de suspension aux joueurs Mr. BELABBES Afif, licence N° 55559450 et Mr. BENTABED Sofiane, licence N° 55678664 du Club A.S.PTT VICTOR HUGO B pour coups volontaires à adversaire après le coup de sifflet final alors que beaucoup de joueurs des 2 clubs s'interposaient (suspension ferme du 09/01/18 au 08/07/18 inclus).

En conséquence, la commission confirme le résultat de la rencontre
score de parité à la fin du temps réglementaire, 3 buts à 3

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès du bureau d'appel régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement FSGT des compétitions de football à 11 en Ile de France. ».

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel»

DOSSIER N°15

Match du 24/11/2017 – Vendredi soir – Niveau B BOCA JUNIOR – AS LAUMIERE

Sont convoqués à 20h00 très précises le mardi 16 Janvier 2018 munis de vos licences :

Pour BOCA JUNIOR

Mr. PENILAT Ruben Dario	Licence N°55731826	Délégué
Mr. LOPES Alejandro	Licence N°266854	Capitaine
Mr. DIAS DIEGO Armando	Licence N°55731798	Joueur
Mr. MONTOYA Anderson	Licence N°55678850	Joueur

Pour AS LAUMIERE

Mr. KONTE Ali	Licence N°10271	Délégué
Mr. ORKZAI Fadh	Licence N°55608492	Capitaine
Mr. DIBAGA Kaoussou	Licence N°337884	Joueur
Mr. COULIBALY Kanjoura	Licence N°16854	Joueur

COMMISSION D'APPEL

Réunion du 20/12/2017

Présents : Alain Fouché, Alain Gibeau, René Rizzo, Jean-Pierre Planque

Excusé : Jean-Claude Millet

DOSSIER N° 4

Brassage de coupes du vendredi soir - match du 20/10/17

AJ LA NOUE / ANTONY FC

1ère instance :

Comité 75 – Commission de Discipline - dossier n°8 – PV dans bulletin C75 n°10 du 21/11/17.

Décisions prises :

Suspension du joueur Yacine KHENACHE pour insultes et injures à arbitre pour une durée de 4 mois fermes.

Remarque :

Ce match avait déjà fait l'objet d'un appel du club Antony FC, traité dans le cadre du dossier n°3 pour un motif sans rapport avec le présent appel et qui fait donc l'objet d'un dossier distinct.

Appel :

Recevable du dirigeant de AJ La Noue, par mail du 23/11/17, concernant la suspension du joueur au motif que ce dernier au moment des faits relatés par l'arbitre dans son rapport se trouvait déjà aux vestiaires après avoir été remplacé à la 75^{ème} minute.

Auditions:

M. Yacine KHENACHE, licence 55559445, joueur de AJ La Noue, présent.

M. Abdelhadj KADIOUI, arbitre officiel de la rencontre (C93), présent.

Rappel des faits :

Dans son rapport l'arbitre officiel avait déclaré avoir été insulté, après le coup de sifflet final et pendant le retour aux vestiaires, par le joueur Yacine KHENACHE.

Ce dernier prétend avoir été remplacé à la 75^{ème} minute et aurait regagné les vestiaires pour y prendre sa douche avant même la fin de la rencontre.

Audition et confrontation de l'arbitre et du joueur :

Les deux personnes ont été confrontées au cours de l'audition et sont restées sur les versions respectives de l'incident d'après match. L'arbitre officiel confirme formellement que le joueur KHENACHE est bien celui qui l'a insulté à l'issue du match.

Décisions du Bureau d'Appel :

- ◆ Constatant que la confrontation n'a pas permis aux deux personnes présentes de modifier leur position et que l'arbitre reconnaît formellement le joueur comme étant celui qui l'a insulté, le Bureau d'Appel ne peut que confirmer la décision prise en première instance, à savoir :
Suspension du joueur Yacine KHENACHE, licence 55559445, de AJ La Noue, à 4 mois fermes pour insultes et injures dans le but d'offenser à dater du 20/10/17. Requalification le 20/02/18

DOSSIER N° 2
Appel de Mr. Denis ANSELME (arbitre officiel)

1ère instance :

S/Commission des Arbitres du Comité 93.

Décision prise :

Suspension administrative de M. Denis ANSELME en qualité d'arbitre

Appel :

Recevable de la part de l'intéressé, par mail reçu le 06/11/2017.

Auditions:

M. Denis ANSELME, en qualité d'arbitre officiel.

M. Pascal RIGAUD, en qualité d'ancien responsable de la S/C des Arbitres du comité 93

M. José CARREIRAS, en qualité de responsable de la S/C des Arbitres du comité 93

M. Marc HALLIDAY, en qualité de membre du Bureau des Arbitres du comité 93

M. Jean-Paul HATTERER, en qualité de responsable de la Commission Football du comité 93

Décisions du Bureau d'Appel :

- ◆ Après délibération, le Bureau d'Appel décide que ce dossier ne fera pas l'objet d'une publication au sein des bulletins d'activité dans le cadre du procès verbal de la réunion du Bureau d'Appel du 20 décembre 2017.
- ◆ Le rendu de la décision prise ce soir sera envoyé uniquement à l'intéressé, au Bureau des Arbitres du comité 93 et la Commission Football du comité 93. Il appartient à ces instances de décider d'une éventuelle publication de cette décision au sein des publications du comité 93.

Prochaines réunions :

Jeudi 18 janvier 2018

A 19h00 :

Dossier n°5 : Appel de AS MALGACHE (Vétérans A) – match du 24/11/17 contre CLUB 92 CMCAS.

A 19h45 :

Dossier n°6 : Appel de AS COPA (SA – groupe A) – match du 18/11/17 contre US GAZELEC LANDY.

Mercredi 24 janvier 2018

A 19h00 :

Dossier n°7 : Appel de US DRANCY SEARA (DM – groupe B) – match du 19/11/17 contre USMT RIVES NORD.

Convocations officielles envoyées par mail aux correspondants des équipes

JOUEURS SUSPENDUS

Ges	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coup	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	VS	AJ LA NOUE A	KHENACHE YACINE	55559445	Oui	Oui	20/10/2017	19/02/2018	suspendu 4 mois ferme
75	VS	AS ENTRAIDE	KIPRÉ FLORENT	55624507	Oui	Oui	20/10/2017	19/10/2019	suspendu 24 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	BOLY ALSSANE	55623039	Oui	Oui	22/09/2017	21/02/2018	Suspendu 5 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	HARRICHE BELCKACEM	55608494	Oui	Oui	20/10/2017	19/01/2018	Suspendu trois mois ferme
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI ABDELKADER	398311	Oui	Oui	24/10/2017	23/01/2018	Suspendu 3 mois fermes
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI HICHAM	448421	Oui	Oui	16/05/2017	15/06/2018	Suspendu 10 mois fermes
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	FLOURY BASTIEN	55676226	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	VISSEAU FLORENT	55676122	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
94	VS	LEVALLOIS SC B	SY LADJI	55512331	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme + 4 mois de sursis (décision du BAR)
94	VS	LEVALLOIS SC B	VAZ SILVIANO	55660040	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme (décision du BAR)
92	SM	AS CHEMINOTS DE CONFLANS	GIOVANNINI CEDRIC	509147	Oui	Oui	04/11/2017	03/02/2018	Suspendu 3 mois fermes
LIF	SM	AS PLUS LOIN B	BEN JEMIA ADAM	55566077	Oui	Oui	13/05/2017	12/02/2018	Suspendu 6 mois fermes (neutralisation 15/06 au 15/09)
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	GUILLEMIN FLORIAN	55677747	Oui	Oui	05/11/2016	08/05/2018	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 26)
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	LOUINASSE JOSEPH	270683	Oui	Oui	04/11/2017	03/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	BIVARD ARNAUD CHRISTOPHER	55731677	Oui	Oui	25/11/2017	24/03/2018	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 10)
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	CARBONELL HUGO	55676522	Oui	Oui	12/12/2017	12/02/2018	Suspendu 2 mois fermes(article 44 A 6)
92	SM	MAZARS	JEZEQUEL CYRIL	503099	Oui	Oui	18/03/2017	17/03/2018	Suspendu un an ferme
94	SA	AFMG	AFANE MOHAMMED AMIN	667881	Oui	Oui	16/12/2017	16/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
93	SA	AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu j'usqu'a comparution
LIF	SA	AS COPA	ROUBY MATTHIEU	439883	Oui	Oui	12/12/2017	15/09/2018	Suspendu, 8 mois fermes (neutralisation du 15/06 au 15/09)
93	SA	AS VAL IMMO	KELBABA PAUL OLIVIER	55734737	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
94	SA	ASC MUETTE	LAVITAL CÉDRIC	55500668	Oui	Oui	09/01/2018	15/10/2018	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 21). (15juin/15 sept neutralisé)
93	SA	BLANKOK UNITED	GIRARD THANH	55683668	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
93	SA	BLANKOK UNITED	OLIVIER JOSEPH	55683701	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
LIF	SA	US GAZELEC LANDY 93	BOUGARNE RADOUANE	55730336	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2018	Suspendu, 6 mois fermes
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	MARTINS THIMOTE	55717730	Oui	Oui	12/11/2017	12/02/2018	Suspendu 3 mois fermes (article 44 tableau B)
75	DM	AP MONTALEGRE	DA CUNHA JOSÉ	55614846	Oui	Oui	07/06/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	GONCALVES MARIO	55698621	Oui	Oui	29/05/2017	29/09/2018	Suspendu 10 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	MAGALHAES SERGIO	448039	Oui	Oui	29/05/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	SAGRES VICTOR	55682233	Oui	Oui	07/05/2017	06/11/2018	Suspendu 12 mois fermes
94	DM	AS ESTORIL	BRUNIAUX JOHANN	55543994	Oui	Oui	18/10/2017	16/01/2018	Suspendu 3 mois (décision du B.A.R.)
75	DM	AS PP XV A	OLIVEIRA FILIPE	55636283	Oui	Oui	26/11/2017		Suspendu pour 2 matchs ferme
94	DM	FC GEOFFROY	MAGALHES SILVA TIAGO	55705336	Oui	Oui	02/05/2017	03/03/2018	Suspendu 8 mois pour coup volontaire à adversaire (15 juin - 15 septembre r
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	GLIGORIJEVIC BORISLAV	177484	Oui	Oui	17/12/2017	17/11/2018	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 juin/15 sept neutralisé)

Ges	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coup	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	NIKOLIC ZIVOJIN	12020	Oui	Oui	17/12/2017	17/11/2018	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 Juin/15 sept neutralisé)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	STOJANOVIC DUSAN	55731160	Oui	Oui	17/12/2017	17/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
75	DM	FC PARIS 7	MOTA STEPHANE	55675132	Oui	Oui	26/11/2017		Suspendu 2 matchs ferme
94	DM	JOIE DE JOUER	VIGNON ABEL PIERRE	55586824	Oui	Oui	18/10/2017	16/01/2018	Suspendu 3 mois (décision du B.A.R.)
94	DM	US CHOISY	BELAOUT FAREH	55718423	Oui	Oui	09/01/2018	09/03/2019	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
93	LS	APSAP BEAUJON	DUBREAS LIONEL	55642726	Oui	Oui	31/05/2017	10/11/2018	Suspendu 1 an ferme
75	LS	AS QUINZE FC	CHEREL ANTHONY	55560538	Oui	Oui	20/11/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	AS QUINZE FC	HACINE-BACHA SID	55735457	Oui	Oui	11/12/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaune
93	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	276573	Oui	Oui	12/10/2015	11/10/2018	Suspendu, 3 ans fermes
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BELABBES AFIF	55559450	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BENTABED SOFIANE	55678664	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	LS	DABKE A	ABDALLA HUSSEIN	55746729	Oui	Oui	21/11/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	DABKE A	SLEIMAN HUSSEIN	361311	Oui	Oui	21/11/2017		Suspendu, en attente de décision
93	LS	FONTENAY FOOTBALL TEAM	SOUKUP ROMAIN	55729936	Oui	Oui	04/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	LES COUSINS FC	SCALI MARTIN	452083	Oui	Oui	30/11/2017		Suspendu, en attente de décision
93	LS	PARIS D EXIL	KÉBÉ MOHAMED	55730052	Oui	Oui	20/11/2017	19/05/2019	Suspendu 18 mois fermes.
92	LS	PERSIANOMID	HEDAYAT GHORTOULMESH ALI	55609092	Oui	Oui	09/05/2017	10/02/2018	Suspendu 6 mois ferme
95	ME	LA SELEÇAO (EX WILDCATS)	MENDES PIRES STEPHANE	55614324	Oui	Oui	25/09/2017	25/01/2018	suspendu 4 mois ferme
93		AES FIGUIG	HADDOU SAMIR	178369	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois ferme
78		AS TURQUIE DES MUREAUX DE L	DUZARDIC BURHAN	313742	Oui	Oui	12/03/2017	12/03/2019	Suspendu 2 ans fermes
93		BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois (article 44 - A - 19)
94		CST AL FAWZ	KETTECHE MATHIEU	333915	Oui	Oui	28/05/2014	27/05/2018	Suspendu 1 an (DELAUNE) + 3 ans fermes
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'a comparution
93		FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	29/01/2020	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
93		FC SCUDETTOS	PERES DAVID	25547	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois (période 15juin/15sept neutralisée)
75		GLOBAL PARIS FC	BERKANE ABDEL	12966	Oui	Oui	28/02/2015	27/02/2018	suspendu 3 ans fermes (coupe Maurice)

COUPES DEPARTEMENTALES

La Commission réunie le mardi 9 janvier a étudié les conditions réelles d'organisation des coupes départementales de Paris 2018. A cette date nous dénombrons 8 équipes disponibles en semaine et 12 le week-end.

Nous avons décidé de commencer nos coupes départementales à compter du week-end du 26 au 29 janvier. Nous pourrions ainsi espérer faire participer le maximum d'équipes cette saison.

La Commission a également étudié la possibilité d'organiser une coupe « consolante » le week-end et la semaine, dans l'esprit de permettre au plus grand nombre de vivre un parcours dans une compétition de ce type. Nous en serons plus sur cette possibilité en fonction du nombre d'équipes qualifiées pour le prochain tour. (donc sortie de la coupe nationale et/ou des coupes régionales, ce que nous ne souhaitons pas !)

Dans le cas où les conditions d'organisation nous permettraient d'organiser des coupes consolantes, elles débiteront au troisième tour et permettront aux malchanceux du premier et second tour de prolonger l'aventure.

PARTICULARITES D'ORGANISATION

Coupe de semaine – Trophée Marcel LAFOND

Compte tenu du nombre de terrain disponible le lundi soir, nous avons orienté le tirage afin de ne pas avoir plus de match le lundi que de terrain disponible. Les équipes du vendredi soir et du lundi soir participent à la même coupe.

Coupe de week-end - Trophée Jean-Jacques LOUSTAU

Nous resterons par demi-journée pour ce premier tour, sauf pour une rencontre.

A partir du prochain tour le tirage sera intégral et les rencontres se dérouleront le jour et le terrain du premier tiré.

CALENDRIER DE L'EPREUVE

- Premier tour du 26 au 29 janvier 2018
- Second tour du 23 au 26 février 2018
- Cadrage (week-end de Pâques) 30 mars au 2 avril 2018
- 1/4 de finale du 27 au 30 avril 2018
- 1/2 finales du 25 au 28 mai 2018
- Finale 8 au 11 juin 2018

CONSEILS AUX EQUIPES

A) Report de match

Aucune demande de report de match ne sera prise en compte sur simple demande des clubs.

Seule la Commission gestionnaire (comité de Paris) est compétente pour étudier les cas de force majeure.

B) Feuilles de matchs

Des feuilles de matchs spécifiques aux deux coupes seront envoyées systématiquement à toutes les équipes. Une seule est à remplir le soir du match.

Les feuilles de matchs "originales" sont à retourner immédiatement, à l'adresse suivante :

Comité de Paris – 35 avenue de Flandre - 75019 Paris.

L'envoi en incombe au club vainqueur si le match s'est déroulé normalement, ou au club recevant dans tous les autres cas. Seule la réception de cette feuille permet la validation du résultat.

C) Règlement des épreuves

Le règlement des compétitions hiérarchisées de football A 11, Championnats et Coupes (éditions septembre 2017).

D) Adaptation des lois de jeu

- Pas de prolongation en cas d'égalité en fin de match, mais séance de tirs au but obligatoire.

E) Horaires des matchs

- Se reporter aux tableaux des matchs. C'est toujours l'horaire de concession du terrain du club recevant qui doit être respecté.

F) Désignations des arbitres

Les commissions départementales d'arbitrage désignent en fonction des disponibilités les arbitres pour diriger les rencontres.

G) Indemnités d'arbitrage

Les indemnités des arbitres officiels désignés **sont à régler par moitié, par chacun des deux clubs.**

H) Collectif de gestion

Tous les courriers, rapports, feuilles de matchs concernant les coupes départementales sont à adresser au Comité de Paris.

La Commission de Discipline du comité de Paris gère et convoque les clubs en cas de litige.

TIRAGE AU SORT DU PREMIER TOUR

COUPE 75 - JJ LOUSTAU - 1er TOUR - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 27 JANVIER 2018

n°1	RAFALE OC / UA SOCIETE GENERALE B	Poterne Peupliers - 11h - Paris 13
n°2	INTER. METEQUE / TOUT PUISSANT ARAGO 11	J.Noel - 9h - Paris 14ème
n°3	JOHNSON DIVERSEY FC / AS BARRACUDA B	Poissonniers - 11h - Paris 18ème
n°4	ESC 15 B / AS VAL IMMO	Stade Paris 15 - contacter club
n°5	CS CHILI / AS MALGACHE A	L.Biancotto - 17h00 - Paris 17ème

COUPE 75 - JJ LOUSTAU - 1er TOUR - MATCH(S) A JOUER LE DIMANCHE 28 JANVIER 2018

n°6	LES GARS DU XV / PEROU-UNI FC	La Plaine - 11h - Paris 15ème
-----	-------------------------------	-------------------------------

COUPE 75 - M LAFOND - 1er TOUR - MATCH(S) A JOUER LE VENDREDI 26 JANVIER 2018

n°1	PARAGUAY / CE CEIDF	A Mimoun - 20H30
n°2	INTER BAGATELLE / LE BORUSSIA DES POTOS	Pte de Bagnolet - 20H30

COUPE 75 - M LAFOND - 1er TOUR - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 29 JANVIER 2018

n°3	ES PARISIENNE / MONAC OLYMP VINCENNES	Poissonniers - 20h - Paris 18
n°4	ZENITH ATHLETE FOOT / RED DEBILS 11	20h30 - Pte Brancion Paris

COUPE NATIONALE A DELAUNE

Les tirages des 32^e de finale de la coupe Delaune ont été faits le mercredi 10 janvier. Ils sont disponibles sur le site de la fédération : <http://www.fsgt.org/activites/football/coupedelaune/bulletins-delaune>

Nous notons la présence de 21 équipes (22 si l'équipe Spartak Rétrograd se qualifie). Nous souhaitons un bon parcours à chacune d'entre elles.

Programmation terrain pour les rencontres du vendredi et lundi soir :

Match n° 18 : BOCA JUNIOR / MAZARS

à jouer le 26/01/18 à 20h sur le terrain n°1 du Parc des Sports de la Courneuve

PARC INTERDEPARTEMENTAL

51 Av Roger Salengro - 93120 La Courneuve

Surface : Synthétique - Téléphone : 06.86.21.21.23

Match n° 27 : ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE / ASPDI

à jouer le 29/01/18 à 20h sur le terrain n°1 du Parc des Sports de la Courneuve

PARC INTERDEPARTEMENTAL

51 Av Roger Salengro - 93120 La Courneuve

Surface : Synthétique - Téléphone : 06.86.21.21.23

Si SPARTAK RETROGRAD se qualifie : Match n° 25 : SPARTAK RETROGRAD / AS DE FANCHON

à jouer le 29/01/18 à 19h45 sur le terrain n°18 du Parc des Sports de Choisy

PARC DES SPORTS CHOISY SUD N°18

Chemin des Bœufs 94000 Créteil - Tél : 06.85.23.97.34

Surface : Synthétique

COUPES REGIONALES

Les tirages des 16^e de finale des coupes régionales ont été faits le mardi 9 janvier. Ils sont disponibles sur le site des foot FSGT : www.footfsgtidf.org

Nous notons la présence de 36 équipes (37 si l'équipe Spartak Rétrograd ne passe pas son tour de cadrage). La répartition entre les équipes de semaine et du week-end est quasi identique, 17 pour 19 équipes. Nous souhaitons un bon parcours à chacune d'entre elles.

RÉSULTATS

VS GROUPE B - Journée n°1 - vendredi 05 janvier 2018		Scores	Observations
CS SALVADOR ALLENDE	AS ENTRAIDE	1 - 1	
VS GROUPE C - Journée n°2 - vendredi 22 décembre 2017		Scores	Observations
DEPORTIVO LEONARDO	LA OLD FIRM FC	FNP	Sans nouvelles le 16/01/2018, Match Perdu par Pénalité aux deux équipes
VS GROUPE C - Journée n°5 - vendredi 05 janvier 2018		Scores	Observations
AJ LA NOUE A	OASIS 18	FNP	Sans nouvelles le 16/01/2018, Match Perdu par Pénalité au Vainqueur ou au Recevant
RAFALE SC	LA OLD FIRM FC	1 - 0	
VS GROUPE C - Journée n°7 - vendredi 05 janvier 2018		Scores	Observations
PARAGUAY	RED DEVILS FC	6 - 2	
LE BORUSSIA DES POTOS	DEPORTIVO LEONARDO	3 - 0F	
DM GROUPE B - Journée n°4 - dimanche 05 novembre 2017		Scores	Observations
AOP BEZONS	AS PP XV A	0P - 3	Retour de Décision de la Commission Sportive de Discipline
DM GROUPE B - Journée n°7 - dimanche 26 novembre 2017		Scores	Observations
AS PP XV A	FC PARIS 7	2 - 0	Retour de Décision de la Commission Sportive de Discipline
LS GROUPE B - Journée n°7 - lundi 04 décembre 2017		Scores	Observations
SPARTAK RETROGRAD	ASPTT AC VICTOR HUGO B	3 - 3	Retour de Décision de la Commission Sportive de Discipline
LS GROUPE B - Journée n°8 - lundi 18 décembre 2017		Scores	Observations
INTERNATIONALE IDF FC	WINAMAX FC	1 - 3	
ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE	SPARTAK RETROGRAD	7 - 0	
ASPTT AC VICTOR HUGO B	AS QUINZE FC	1 - 2	

UNITÉS ADMINISTRATIVES

Équipes	championnat	date du match	Motifs et Nb UA	Total UA
DEPORTIVO LEONARDO	VS - GROUPE C	05/01/18	1er forfait non déclaré (10 UA)	19
LE BORUSSIA DES POTOS	VS - GROUPE C	05/01/18	Feuille de match incomplète (1 UA)	8
LE BORUSSIA DES POTOS	VS - GROUPE C	05/01/18	Non saisie du résultat sur Internet (2 UA)	8
PARAGUAY	VS - GROUPE C	30/12/99	Non présentation de licence (2 UA)	5
AS QUINZE FC	LS - GROUPE B	30/12/99	Feuille de match hors délai (2 UA)	9

SUIVI DES CARTONS

Com.	DJ	COMP	DIV	Date	NOM DU JOUEUR	N° Lic.	CLUB	C	US
75	LS	Chpt	B	18/12/17	THIAM CHEICKH	55664183	AS QUINZE FC	J	1
75	LS	Chpt	B	18/12/17	TEIXEIRA GABRIEL	55561215	INTERNATIONAL IDF FC	J	1
75	LS	Chpt	B	18/12/17	LABROCA STEVEN	55706282	ASPTT AC VICTOR HUGO B	J	1

INFORMATION GROUPE B DU LUNDI SOIR

Les deux rencontres suivantes, initialement programmées le lundi 15 janvier, sont reportées au 19 février 2018 :

WINAMAX FC / SPARTAK RETROGRAD
AS TITANS / ASPTT AC VICTOR HUGO B

Ces reports sont dus à l'organisation d'une rencontre de coupe en retard entre les équipes ASPTT AC VICTOR HUGO B / SPARTAK RETROGRAD le 15 janvier 2018

FORFAITS GENERAUX ET DEMANDES DE REPORTS

ATTENTION AU FORFAIT GENERAL...(au troisième forfait, non déclaré)

ST BERNARD (VS - C)	1 Forfait déclaré (13.10.17) contre Paraguay
OASIS (VS - C)	1 Forfait non déclaré (27.10.17) contre Paraguay
AJ LA NOUE A (VS - C)	1 Forfait déclaré (17.11.17) contre Le Borussia Des Potos
DEPORTIVO LEONARDO (VS - C)	1 Forfait non déclaré (05.01.18) contre Le Borussia Des Potos
US SEARA DRANCY (DM - B)	1 Forfait déclaré (29.10.17) contre Jsc
FC PARIS 7 (DM - B)	1 Forfait déclaré (03.12.17) contre Us Seara drancy

Pour Info :

AS COPAINS IDF (SM - B)	Forfait Général déclaré par AS COPAINS IDF le 03/10/2017
-------------------------	---

EQUIPES AYANT USE DE LEUR DROIT DE REPORT

AS ENTRAIDE (VS - B)	22.09.17 (contre CS SALVADOR ALLENDE)
AS DE FANCHON (VS - B)	24.11.17 (contre CS SALVADOR ALLENDE)
AS TURK (VS - B)	15.12.17 (contre CS SALVADOR ALLENDE)
LA OLD FIRM FC (VS - C)	27.10.17 (contre DEPORTIVO LEONARDO)
LE BORUSSIA DES POTOS (VS - C)	15.12.17 (contre DEPORTIVO LEONARDO)
RAFALE SC (VS - C)	24.11.17 (contre LA OLD FIRM FC)
RED DEVILS FC (VS - C)	15.12.17 (contre PARAGUAY)
OASIS 18 (VS - C)	15.12.17 (contre ST BERNARD)
AS QUINZE FC (LS - B)	04.12.17 (contre AS CANAL PLUS)
AS CANAL PLUS (LS - B)	18.12.17 (contre AS TITANS)

AUTORISATIONS

NOMS	CLUB D'APPARTENANCE	AUTORISE	N°LICENCE	A DATER DU
EL GUIF HASSAN	APSAP BEAUJON	CLUB FANNY B	55605810	04/01/18

ARBITRES

Secrétariat : M LAFOND

Bulletins Reçus:

N° 14 du 75 / N° 13 du 78 / N° 13 et 14 du 92 / N° 14 du 93 / N°13 du 94

Brassage Coupes / Cadrage

Samedi après-midi – N° 08 du 92

Samedi matin – N° 06 du 93

Dimanche – N° 06 du 94

Commission Interdépartementale:

Compte-rendu de la réunion du 14/12/2017.

Rapports reçus et transmis à la Commission régionale:

**Match du Dimanche 07/01/2018 - Groupe A
AS MALGACHE – FC 5 QUINAS**

- ◆ Rapport des deux arbitres du 75 désignés
- ◆ Rapport de Mr. D. RENKO (AS MALGACHE)
- ◆ Copies des SMS d'avant match datés du 13/12/2017 au Club AS MALGACHE par l'arbitre officiel.

Les Membres du Collectifs Arbitres présentent leurs vœux les meilleurs pour

l'Année 2018 à tous les Arbitres du Comité et à leur famille

INDEMNITES DUES

Les équipes de ce tableau sont redevables d'une ou plusieurs indemnités d'arbitrage. Un courrier les informant de leur situation leur a été adressé. Passé la date limite de règlement, ces équipes seront pénalisées de 5 UA par semaine de retard.

Dans tous les cas, si votre équipe est concernée, nous vous invitons à faire le nécessaire au plus vite et à prendre contact avec votre Comité pour toute demande d'information complémentaire.

Jour	Comp	Equipe redevable	Gestion	Date match	Arbitre	Indemnité due	Date limite réglemen	Date règlement	Nb UA
VS	Champ	DEPORTIVO LEONARDO	75	05/01/18	SABIN	50,00 €	23/01/18		0
SM	Champ	MSB UNITED	93	30/09/2017	BADIANE	25,00 €	17/10/2017		65
SM	Coupe	VEOLIA AC	94	04/11/2017	CREANTOR	50,00 €	21/11/2017		0
SM	Coupe	VEOLIA AC	94	04/11/2017	BELKEBIR	50,00 €	21/11/2017		0
SA	Champ	AIGLE NOIR	92	02/12/2017	CHOK IMED	12,50 €	19/12/2017		20
SA	Champ	AS FUN CACHAN	94	11/11/2017	PAINDEPICE	50,00 €	28/11/2017		35
SA	Champ	FCAT LEVALLOIS	92	02/12/2017	CHOK IMED	12,50 €	19/12/2017	10/01/18	15
DM	Champ	AS MALGACHE C	75	07/01/18	MANSERI YASSINE	25,00 €	23/01/18		0
DM	Champ	AS MALGACHE C	75	07/01/18	SANOGO	25,00 €	23/01/18		0
DM	Champ	FC 5 QUINAS	75	07/01/18	MANSERI YASSINE	25,00 €	23/01/18		0
DM	Champ	FC 5 QUINAS	75	07/01/18	SANOGO	25,00 €	23/01/18		0
LS	Champ	ASC VITRY	75	18/12/2017	BOUSSAHA	50,00 €	09/01/2018		5
LS	Coupe	FC BOLINGO UNITED	94	09/10/2017	BELKEBIR	25,00 €	24/10/2017		0

BREVET FEDERAL FSGT D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :

Adresse :
.....
Code postal : Ville :

Téléphone :
Mail :

Licence FSGT : Club :

Jour de pratique :

Type de football :

Foot à 7 Foot à 11 Foot Jeunes Foot en salle

Nature et durée des activités menées dans votre association :
.....

Investissement et responsabilités au niveau du club et/ou du comité (nature et durée) :
.....
.....

Disposez-vous du PSC1 :

Oui Non

Si non, souhaitez-vous recevoir des informations sur les formations PSC1 mises en place par la FSGT :

Oui Non

J'ai pris connaissance des conditions
d'organisation de la formation et des
conditions financières.

Fait à, le

Signature :

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer signé
et accompagné du règlement de la formation
(80,00 €) **pour le 20 janvier 2018**
(cachet de la poste faisant foi) à :

*Ligue Ile de France FSGT
14-16 rue Scandicci
93500 PANTIN*